



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 mai 2019

### Délibération n° 04

**Date de convocation**

10.05.19

**Date d'affichage**

14.05.19

**Nombre de**

**Conseillers**

en exercice : 35

présents : 28

votants : 35

**Objet : Approbation du règlement intérieur de fonctionnement du musée municipal "La Maison du combattant et du Citoyen"**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt mai, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

**Présents**

M. G. GEOFFROY – Mme M.-M. SALLES – M. G. ALAPETITE – Mme M. LAFFORGUE – M. P. SEDARD – Mme J. FOURGEUX – M. J.-M. GUILBOT – Mme G. RACKELBOOM – Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH – M. F. PERIDON – M. B. BAILLY – Mme F. SAVY – Mme M. FLEURY – M. J.-C. SIBERT – D. REDSTONE – M. BAFFIE – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. Y. LERAY – M. F. BOURDEAU – Mme L.-A. MOLLARD-CADIX – M. R. TCHIKAYA – M. J. HOARAU – M. P. SAINSARD – Mme M. GOTIN – M. J. SAMINGO – M. D. ROUSSAUX.

**Absents représentés**

M. C. GHIS par M. G. GEOFFROY – Mme N. GILLES par M. G. ALAPETITE – Mme C. KOZAK par M. P. SEDARD – Mme D. LABORDE par M. Y. LERAY – M. M. HAMDANI par Mme L.-A. MOLLARD-CADIX – Mme K.-D. MAKOUTA par M. M. BAFFIE – Mme M.-C. BARTHES par M. J. SAMINGO.

Monsieur Patrick SEDARD a été élu secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L ; 2121-29,

VU le projet de Règlement intérieur de fonctionnement du musée municipal « La Maison du Combattant et du citoyen » en annexe,

VU l'avis de la commission Animation Vie Locale

CONSIDERANT la nécessité de garantir la sécurité des publics et des œuvres afin de mener à bien leurs activités de façon optimale et de répondre aux attentes des publics, un règlement intérieur clarifiant les conditions d'accès et de fonctionnement, a été élaboré et sera applicable à l'ensemble des personnes fréquentant cet établissement.

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** les termes du Règlement intérieur de fonctionnement du musée municipal « La Maison du Combattant et du Citoyen »

**DIT** que son application est effective dès l'approbation dudit document par le Conseil Municipal,

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette décision

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 21 mai 2019

**Le Maire  
Guy GEOFFROY**

**Signé**

Pour : 35

Contre : -

Abstentions : -